

Les crédits

loup-marin, il a quand même vu *first hand*, monsieur le Président, ce qui arrive aux loups-marins sur les glaces du golfe.

Je voudrais dire là-dessus, monsieur le Président, qu'au niveau du tourisme et du développement touristique aux Îles-de-la-Madeleine, à ce temps-ci, c'est formidable parce que les gens viennent des États-Unis, d'Italie, d'Europe, enfin d'un peu partout. Donc, c'est un boum touristique qu'on n'a pas connu depuis les dix ou quinze dernières années. C'est très important, monsieur le Président.

Mais pour ce qui est de la récolte d'un nombre X de loups-marins du troupeau global, cela ne dérange pas le développement touristique et cela ne dérange pas l'extinction de ces loups-marins, c'est bénéfique pour tout le monde qu'on fasse de la récolte.

[Traduction]

Il est très important de ne pas choquer les écologistes ou quiconque. Nous pouvons procéder à un abattage raisonnable. Nous pouvons utiliser chaque once de viande ou d'huile et les vendre sur le marché. L'ACDI achète toutes sortes de conserves de maquereau. Nous pouvons également vendre de la viande de phoque. Nous allons maintenir nos populations de phoques. Il y aura des chasseurs de phoques, et ils auront un emploi.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Pêches une question à laquelle il devra sûrement répondre demain, devant les étudiants en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Vendredi, vers 13 h 30, je crois, le ministre des Pêches prendra la parole devant ces étudiants. Le public est invité à assister à la rencontre, avec les représentants des médias et, bien entendu, les étudiants en droit. Ceux-ci vont sûrement poser au ministre des questions sur la gestion des pêches et le droit de la mer. Voici ce qu'ils vont lui demander: Quelles mesures le ministre des Pêches et le gouvernement du Canada comptent-ils prendre pour protéger nos pêches conformément au droit de la mer?

Je vais tenter de brosser un tableau de la situation dans les sept minutes qui me restent. Voici ce qu'il en est: selon ses propres données, en 1990, le ministère a accordé aux étrangers des allocations de 195 000 tonnes de poisson à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Il leur a accordé 117 permis de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles, ainsi que des allocations suffisantes pour alimenter 19 usines de traitement du poisson au Canada. Ce sont là les données du ministère canadien des Pêches

et des Océans. Il est question d'au moins 10 000 emplois dans 20 usines de traitement du poisson.

Pour justifier l'octroi de ces allocations aux étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles, le ministre et le ministère expliquent que le Canada a une obligation en vertu du droit de la mer. C'est dit clairement dans les documents d'information de Pêches et Océans. Le droit de la mer exige ceci et cela des États côtiers. On n'en finit plus.

La question se pose ainsi: Si les exigences du droit de la mer sont telles que le Canada a dû donner 119 licences et 195 000 tonnes de poisson à des étrangers l'an dernier, alors comment se fait-il que nous ne pouvons pas étendre notre compétence sur les stocks transfrontaliers, comme cela est exigé par le droit de la mer?

Le gouvernement répond que nous ne pouvons élargir ainsi notre compétence parce que nous n'avons pas ratifié le droit de la mer. Il n'existe aucun droit de la mer. Il y en a bien un, mais fondé sur la tradition. En 1983, 119 pays ont signé la convention, mais il fallait que 60 d'entre eux le ratifient chez eux. À ce jour, seulement 43 l'ont fait.

Il n'y a donc pas de droit de la mer, mais il est invoqué pour donner des contingents à des étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Le ministre des Pêches a dit tout à l'heure à la Chambre qu'on cédait aux étrangers ce dont les Canadiens ne voulaient pas. Je regrette. Il y a des pêcheurs dans ma circonscription et dans bien d'autres qui voudraient bien exploiter les espèces sous-utilisées.

Comment se fait-il que les Canadiens ne peuvent obtenir des licences pour pêcher le calmar à moins de faire partie d'un certain groupe? Un homme ou une femme qui vivent d'assistance sociale ne peuvent pas obtenir de licence. Je ne peux pas en obtenir non plus. Personne ne peut en avoir à moins de pouvoir être considéré comme un pêcheur à temps plein et de remplir certaines autres conditions. Les Cubains peuvent en avoir. À 12 milles de côte, on voit le drapeau cubain. Les Japonais et les Russes peuvent avoir des licences.

Si vous allez pêcher une espèce qu'un étranger exploite en vertu d'une licence canadienne, vous vous retrouvez en prison. Vous devez passer votre temps en prison, comme cela est arrivé à beaucoup de Canadiens, parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir de licence.

L'an dernier, les porte-parole de Pêches et Océans ont dit qu'ils avaient accordé 117 permis de pêche à des navires étrangers, pour une attribution totale de 195 000 tonnes métriques. Cela s'applique à des navires de plus de 400 pieds de long. Ces navires sont si énormes que le